

Les vélos n'ont pas pignon sur rue

07/03/2016



Pourquoi tant de haine envers le vélo ? C'est la question posée lors du dernier conseil municipal par Denis Tisserand, conseiller municipal de la liste Seloncourt dynamique et solidaire.

Depuis 2010, le code de la route stipule que les sens interdits situés dans une zone limitée à 30 km/h sont utilisables en double sens par les cyclistes. Or, les rues du Centre, du Presbytère et du Château d'eau sont maintenant ornées de panneaux « Y compris vélo », interdisant la circulation des vélos à contresens. Denis Tisserand s'est donc inquiété de cette mesure contraire au code de la route, jamais évoqué en commission voirie et prise sans arrêté municipal. Il a de plus demandé le coût de cette signalisation.

Son insistance pointilleuse et souriante a agacé le maire Daniel Buchwalder qui lui a répondu vertement que, comptable de la sécurité des Seloncourtois, il avait lui-même pris cette décision pour protéger les cyclistes et que ce problème ne pouvait être traité en conseil municipal mais relevait d'une discussion en commission voirie.

Auparavant Alain Savorgnano de SDS avait évoqué les possibilités de sécurisation des passages pour piétons, suite au grave accident de la rue d'Audincourt. La commission voirie va s'emparer du problème.

Jean-Pierre Tremblin, de la liste Seloncourt énergie nouvelle, s'est inquiété de l'impact du lotissement de la rue des Jonquilles sur le réseau d'évacuation des eaux usées qui semble déjà limite à l'heure actuelle. Il lui a été répondu que les services de PMA ne s'étaient pas émus de ce nouvel apport.

Denis Tisserand de SDS a critiqué la réponse apportée à la question de l'équipement wi-fi des salles de réunion mises à la disposition des associations. La réponse donne un coût exorbitant sans commune mesure avec des solutions plus souples et cependant conformes avec la législation. Les utilisateurs seront obligés d'assumer un accès 4G pour connecter leur ordinateur portable.

Laure Bessière, nouveau policier municipal présentée au conseil

06/03/2016

La séance a commencé par la présentation du nouveau gardien de police municipale Laure Bessière, venue épauler Vincent Lenoir. L'appel du conseil lui a permis de faire la connaissance de l'ensemble des élus.

- En dehors du débat d'orientations budgétaires, le conseil a adopté un certain nombre de délibérations à l'unanimité. Jean-Luc Mieske remplace Maryline Chalot à la commission finances ainsi que René Rigoulot à la commission environnement.

Jean-Luc Mieske est élu en tant que délégué suppléant au sivu gaz-sygam et à l'association départementale des communes forestières en remplacement de René Rigoulot.

- Une subvention de 2.500 € est octroyée à l'association West origines pour l'organisation d'un festival multimédia qui aura lieu le 30 avril.

- L'adhésion à la mission « conseil en énergie partagée » de PMA est approuvée. Coût 0,22 € par habitant.

- Une mise à jour des effectifs des services communaux est actée.

- Une convention entre l'Agence de développement et d'urbanisme, PMA et la commune, concernant l'accès à des données géographiques, est approuvée. Pas de contrepartie financière.

- Trois acquisitions de parcelles afin de régulariser l'alignement de la rue des Combes sont validées.

- Les demandes de subventions pour un montant de 568.000 € destinées à la réhabilitation du centre culturel sont validées. Les travaux à l'horizon 2017 sont estimés à 1.072.000 € TTC.

- Deux spectacles pour le festival de jazz sont approuvés.

- La rue du Centre et une partie de la rue du Château d'eau sont intégrées dans le domaine communal tandis qu'une partie de la rue Viette en sort.

- Une convention est signée avec Orange pour l'enfouissement des réseaux rue Viette.
- Une demande de subvention est envoyée au conseil départemental pour des aménagements de sécurité de voirie, tandis qu'une autre l'est à l'État pour la mise en accessibilité des bâtiments recevant du public.
- Une motion de soutien à la construction sur Montbéliard d'une nouvelle clinique privée a été approuvée.

Un débat d'orientation budgétaire sans surprise

05/03/2016

Dans son introduction, le maire Daniel Buchwalder a donné le ton : « La baisse sans précédent des dotations de l'État aux collectivités (- 30 % sur trois ans), initiée depuis 2014 reste le point le plus notable de la préparation du budget de 2016. Sans demander un effort supplémentaire à nos contribuables, nous avons recherché toutes les possibilités d'économies qui nous étaient offertes afin de maintenir notre autofinancement à un niveau suffisant, préserver la qualité du service, maintenir un niveau d'investissement convenable sans alourdir la dette. »

En effet, tous les boulons se serrent : les dépenses de fonctionnement diminuent de 0,84 % par rapport au budget supplémentaire de 2015 à 5.156.365 € et les recettes resteront relativement stables (+ 0,26 %) à 5.706.456 € déterminant ainsi un excédent de fonctionnement de 550.091 €, en augmentation de 11,8 %.

Les taux d'imposition des ménages sont maintenus à leur niveau 2015, soit 10,78 % pour la taxe d'habitation, 19,75 % pour le foncier bâti et 21,81 % pour le foncier non bâti et la taxe sur l'électricité est inchangée.

Pour l'investissement, le total des dépenses envisagées est de 1.689.876 € comprenant 487.000 € pour les bâtiments dont 200.000 € pour le déménagement de la médiathèque, 393.938 € pour la voirie dont 140.000 € pour l'enfouissement des réseaux rue Viette, 151.115 € pour le matériel, 9.600 € pour la culture, 10.448 € pour la vie associative, 9.480 € pour la jeunesse, 5.000 € pour l'urbanisme, 25.200 € pour l'environnement. Pour assurer ce programme auquel il faut ajouter d'autres dépenses comme le remboursement de la dette, il faudra recourir à l'emprunt pour un montant de 734.925 €.

L'encours de la dette début 2016 est de 347 € par habitant, et sera de 390 € à la fin de l'année, montant inférieur aux moyennes départementale et régionale des communes de la strate.

Le groupe Seloncourt dynamique et solidaire tout en reconnaissant les points positifs de ces orientations budgétaires à savoir la forte augmentation des travaux en régie, la réintégration des charges de ménage en interne grâce à des contrats aidés, la réduction des indemnités des élus, regrette le manque d'investissements pour réduire les dépenses énergétiques et l'absence

de chantier marquant pour la deuxième année de la mandature. Le groupe appelle également la municipalité à ménager les subventions aux associations et à se pencher sur les problèmes de la sécurisation des piétons et de la circulation des cyclistes.

Seloncourt en résistance

04/03/2016

Seloncourt en résistance

À Seloncourt, les élus ne comprennent pas la distorsion entre les grands discours de l'État, lequel prétend prioritaires les moyens donnés à l'Éducation et les coupes franches dans les effectifs annoncées par l'académie. Un poste d'enseignant est menacé de suppression à l'école maternelle Mognetti (nos précédentes éditions) de Seloncourt. La résistance s'organise pour le maintenir.

« Touche pas à mon école... »

03/03/2016



Elle ne figurait pas à l'ordre du jour initial, et a été rédigée dans l'urgence mais le conseil municipal a adopté mardi soir cette motion impromptue avec une belle unanimité. « En date du 16 février 2016, Monsieur l'inspecteur d'académie informe le maire de Seloncourt de son intention de supprimer un poste d'enseignant à l'école maternelle Charles-Mognetti, à compter du 1er septembre 2016. Nous, élus de Seloncourt, ne pouvons que nous opposer fermement à cette mesure pour les raisons suivantes : elle s'appuie sur une prévision d'effectifs à court terme, qui ne prend pas en compte des évolutions prochaines de l'offre de

logements sur la commune. Un programme de six logements est d'ores et déjà en cours, et deux programmes de quarante logements chacun devraient être lancés dans les prochains mois.

Elle ne tient pas compte de l'accueil des enfants de moins de trois ans (11 enfants accueillis) qui constitue une offre de service appréciable pour nos concitoyens.

Elle ignore les efforts financiers importants consentis par la ville pour la rénovation récente de cette école, et les moyens matériels et humains dont elle est dotée pour le bien des enfants et le confort des enseignants.

Nous ajoutons que cette décision serait un signe particulièrement négatif, alors que les pouvoirs publics insistent sur la priorité des moyens qu'ils entendent donner à l'Éducation.

C'est pourquoi le conseil municipal de Seloncourt réuni en séance ordinaire demande instamment à Monsieur l'inspecteur académique de renoncer à la suppression d'un poste d'enseignant qui conduirait à la fermeture d'une classe à l'école maternelle Charles-Mognetti.
»

Menace sur le groupe scolaire Mognetti

01/03/2016



Cette école maternelle de 125 élèves voit son horizon s'obscurcir suite à une lettre lapidaire, datée du 16 février, émise par l'inspecteur d'académie : « Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire... Je vous informe que j'envisage la mesure suivante à compter du 1er

septembre 2016 : école maternelle Mognetti, retrait d'un emploi de professeur des écoles (5e poste) ».

La missive s'appuie sur la prévision d'une perte de dix élèves lors de cette rentrée.

Le maire Daniel Buchwalder est monté rapidement au créneau et a répondu à l'inspecteur d'académie «... Je ne peux que m'opposer fermement à cette mesure pour les raisons suivantes : elle s'appuie sur une prévision d'effectifs à court terme qui ne prend pas en compte les évolutions prochaines de l'offre de logements sur la commune... Elle ne prend pas en compte l'accueil des enfants de moins de trois ans (11 enfants accueillis) qui constitue une offre de service appréciable pour nos concitoyens... J'ajouterai que cette décision serait un signe particulièrement négatif alors que les pouvoirs publics insistent sur la priorité des moyens qu'ils entendent donner à l'Éducation ».

Les parents d'élèves, Valérie Beauseigneur, présidente des parents d'élèves de Seloncourt et Agathe Regnault, chef de file pour le groupe Mognetti accompagnent le maire dans sa démarche : panneaux explicatifs et banderole revendicative à la porte de l'école et pétition circulant auprès de tous les parents concernés.

En fait, l'effectif du groupe scolaire est de 125 élèves composé de 5 classes : une de 11 tout-petits plus 15 petits, une de 26 petits, une de 24 moyens, une de 11 moyens et 14 grands et une de 24 grands. Si on prend la comptabilité académique, $125 - 11 = 114 - 10 = 104$. Ce qui justifie la mesure.

Mais les 11 tout-petits qui l'année prochaine seront des petits vont être remplacés par d'autres en provenance de la crèche. En effet, cette dernière ne peut conserver dans ses effectifs, des enfants de plus de trois ans. Si l'école maternelle ne peut plus accepter à la rentrée, ces enfants atteignant cet âge durant l'année scolaire, on peut imaginer la panade dans laquelle seront plongés les parents.

De plus, la comptabilité est incertaine car les inscriptions scolaires pour la rentrée prochaine commencent ce 1er mars. Elle ne prend pas en compte l'évolution démographique de la commune, liée à la modification de l'offre de logements situés dans le périmètre de l'école : six logements de l'immeuble Senger en 2016, 40 logements rue d'Audincourt et 42 rue du Général-Leclerc pour 2017.

Le député Frédéric Barbier et le sénateur Martial Bourquin ont été pressentis pour soutenir la position du maire et des parents d'élèves.

Les réunions des instances académiques départementales des 3 et 11 mars permettront de voir la suite à donner à cette menace.